

“Les territoires transfrontaliers :
l’Europe au quotidien”



RENCONTRES EUROPÉENNES
8/9 NOV. 2007

Atelier 11
« Environnement »

Workshop 9
“Environment”

Workshop 9
„Umwelt“

PROJETS
PROJECTS
PROJEKTE



Transboundary River Basin Management of the Körös/Crisuri River, a Tisza/Tisa sub-basin (HU-RO)

Assistance with the set-up of tools for the control and management of the transboundary Körös / Crisuri Basin

Project partners

Ministry of Environment and Sustainable Development (MEDD) of Romania, Ministry of Environment and Waters of Hungary and International Office for Water of France. Beneficiary: International Commission for the Protection of the Danube River and Romanian – Hungarian - Hydrotechnical Joint Commission.

Description of the project

The project aims to enable the Romanian and Hungarian authorities to implement a sustainable development policy in this transboundary river basin, using balanced management of water resources, meeting the users' needs and preserving ecosystems and aquatic environments. The project will include the application of the European Water Framework Directive. For this purpose, a good coordination is necessary to harmonise the activities. To facilitate the exchange of data, priority must be given to "technical assistance with the development of tools for the control and management of the Körös/Crisuri basin waters". In addition, a mechanism strengthening dialogue at regional level will be sought and integrated into the more general framework of the Tisza/Tisa and Danube river basins. ICPDR, which is directly involved in the supervision of the project, should be of great support to this effect.

Owing its experience in Hungary and Romania acquired in previous projects and during the preparation phase, and also owing to the French experiences regarding river basin management, a group, led by IOWater, will assist the authorities of both countries to orient, prioritise and coordinate the activities implemented by national experts in order to meet the following purposes:

- Strengthening the Hungarian and Romanian cooperation between organisations in charge of environment and water management including public participation.

This includes:

- Creation and animation of a Romanian-Hungarian Steering Committee under the aegis of the ICPDR, for the project of transboundary management of the Körös/Crisuri Basin and the proposition and development of structure to facilitate stakeholders consultation.
 - Increasing the capacity for collecting and analysing the data related to water quality management
 - The improvement of data structuring, exchange and standardisation of analysis methods inside and between both parties.
 - Assistance with the improvement of action processes and their coordination in case of accidental water pollution
-
- To assist with the further elaboration of the basin characterisation and procedures for the development of a preliminary transboundary harmonised management plan in accordance with the recommendations of the Water Framework Directive, especially with its annex VII, while complying with the Danube and Helsinki Conventions.

The experiments and outputs of the Körös/Crisuri project could be used for the other rivers shared by Romania and Hungary (Szamos / Somes, Maros / Mures), and by all the countries of the Tisza/Tisa and the Danube mosaic (13 countries). The forwarding of the

results of the project to the regional levels will be ensured by the ICPDR, which is the ideal channel for information diffusing in this geographical area.

Link to the memorandum framwework

Difficulties encountered

1. Need to exchange other data than the ones covered by the bilateral agreement in force
2. Need of less theory and more practice during the organised seminars under the project.
3. Bed participation of peoples in public participation process (try to answer to the question: Why they didn't participate?/ need to mobilize people in order to apply the door-to-door technique to distribute the questionnaires and to explain the need and benefits of the participation process – maybe using NGOs, water companies etc?).
4. Representatives of the elected authorities (county council) not interested (try to answer to the question: Why they didn't participate?/we need to aware them that they have a key role in the consultation process and to encourage them to participate in decision-making process).
5. People and local authorities need to be better informed and involved (continuous education/explaining the benefits of the public involvement in this issues/asking to the question: Why should I be involved?).
6. Public consultation is a very expensive procedure (we stress the need to have sponsors from the industrial sector; they should be convinced in this regard by involving them in the decision-making process – by raising the number of the participants in the basin committees meetings).

Solutions found

1. Evaluation of missing data by a country (France) with better and longer experience
2. Proposal for a master plan for the structuring and exchange of the basin information with a common GIS including the results of System Definition DRB GIS developed by UBA Austria
3. Proposition for a harmonised programme of measures in coherence with the environmental objectives corresponding to each water body
4. Setting up a guidelines and recommendations for the different steps of the planning process toward the preparation of river basin management plan in line with the water framework directive requirements

Recommendations

1. Recommendation for a harmonised intervention strategy in case of accidental water pollution including a support for the preparation of specifications for the acquisition of adapted response tools
2. Recommendation for the elaboration of regional methodologies for specifying cost recovery level for market water services and reporting at river basin scale
3. Recommendation for the harmonisation of methodology and use in the shared catchment area

4. Advice for the accreditation of regional laboratories in the countries involved.

Further information

The "Transboundary River Basin Management of the Körös/Crisuri River, a Tisza/Tisa sub-basin" project represent two years of co-operation between French Hungarian and Romanian experts who are daily facing with WFD implementation in their country, at national, regional or basin level. The work in common – consisting in the exchange of opinions and experiences – as well as the tests realised in practice have lead to the redaction of various thematic guidance documents developing recommendations and methodologies in order to implement efficiently WFD in the beneficiary countries. The elaborated documents contain the results of tests carried out in the Körös/Crisuri pilot river basin.

The guidance document on the planning process has been prepared in order to provide a summary of methodologies and recommendations elaborated on the frame of this project. It regroups most of the topics covered during the project activities. These documents constitute a basis for the further works at the level of water regions and river basin districts during which they will have to be adapted and revised in order to ensure a pertinent process of the WFD implementation in Hungary and Romania.

The guidelines and recommendations contained in the chapter II present the concrete procedures to be used at different stages of the planning process, as required by WFD.

Contact

Anemari Ciurea

Office Head

Directorate for Water Resources Management
Ministry of Environment and Water Management

12 Bd. Libertatii
050703 Bucharest

Romania

Tel: +40.21.316.21.84

Fax: +40.21.316.02.82

Website

http://www.icpdr.org/icpdr-pages/projects_programmes.htm

RIVES = Protection du territoire des risques naturels (FR-IT)

– Interreg III A Franco-italien 2004 – 2008

Partenaires du projet

Côté Italien : Province de Cuneo et d'Impéria

Côté Français : Région PACA et Département des Alpes de Haute Provence, BRGM, Centre Scientifique Technique du Bâtiment.

Description du projet

Approche de la gestion des risques naturels sur un **territoire de montagne transfrontalier** caractérisé par une forte vulnérabilité fonctionnelle des infrastructures de transport, afin de permettre la prévention et la gestion de crise.

Le projet repose sur :

- la mise en commun des méthodes d'analyse et d'organisation.
- l'optimisation de l'utilisation des moyens de protection civile.

Travaux réalisés :

- Caractérisation des risques naturels : Collecte et organisation des données concernant l'aléa, les enjeux et leur vulnérabilité.
- Analyse des possibilités franco italiennes de partage des données concernant les risques.
- Connaissance mutuelle des risques sur le **territoire** transfrontalier.
- Présentation des **cadres réglementaires** et des **acteurs**.
- **Choix d'évènements** en fonction des aléas susceptibles de constituer une base « de jeu ».
- Présentation et **analyse des moyens** à mettre en œuvre pour réaliser le scénario,
- Réalisation d'un exercice transfrontalier de gestion de la crise liée à un mouvement de terrain de grande ampleur (Col de Larche – Col de la Maddalena).

Résultats obtenus :

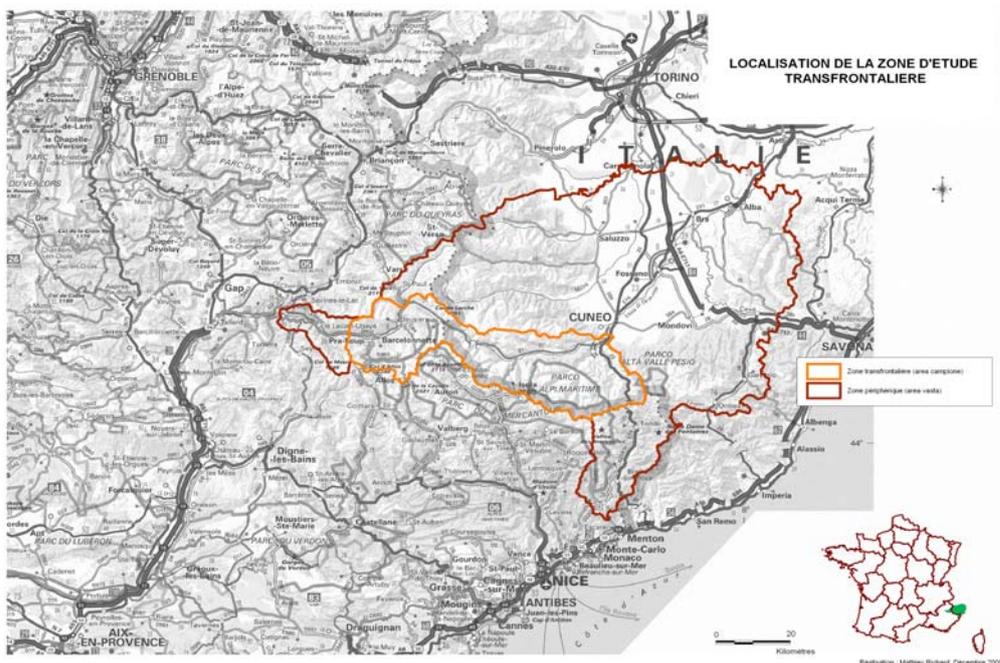
Gestion de l'information :

- **Partage des informations météo.**

Gestion de l'urgence

- **Test d'outils et de stratégies opérationnels communs.**
- **Examen des possibilités d'association des ressources de chaque pays.**
- Mitigation des risques

- Mise en place de relations structurées, d'échanges et de constitution de réseaux aux niveaux institutionnel, technique et administratif.



Lien avec la note de cadrage

La caractéristique du projet réside dans le fait qu'il s'agit d'un véritable projet territorial : Les acteurs sont les collectivités, l'administration (Etat) et les établissements publics côté français et côté italien : collectivités et administrations. Ce qui induit, une très forte appropriation du projet par les acteurs et a entraîné d'importants délais de réalisation (4 ans).

C'est la première fois qu'un exercice de sécurité civile transfrontalier sur les risques naturels est réalisé.

Ce projet à mis en œuvre une technologie de transmission satellitaire de haut niveau, fournie par la Région Piémont.

Ce projet a démontré la nécessité d'une approche globale du risque à l'échelle d'un territoire de montagne (vallée et axe de passage) et de l'importance des relations entre les acteurs de la gestion du risque et ceux de la gestion de crise et de l'intervention.

L'Interreg a donné une légitimité à cet exercice réalisé à un niveau local par des partenaires soucieux d'une approche au plus près du terrain de part et d'autre de la frontière.

Ce projet à permis notamment de :

- Identifier les besoins de terrain en matière de communication.
- De caractériser la vulnérabilité de la zone en termes de réseaux (transport, électricité, télécom...).
- Identifier les outils de SIG nécessaires à la gestion de crise.

- De démontrer la différence de niveau de responsabilité des acteurs en matière de décision. (centralisé en France, régionalisé en Italie).

Les communes ne se sont véritablement senties concernées **que** lors de l'exercice.

Les difficultés liées à la langue ne sont pas à négliger.

Les outils réalisés en commun (fonds cartographiques...), les systèmes de communication (tant locaux qu'internationaux) doivent être pérennisés.

Contact

jpgautier@regionpaca.fr

Lien Internet

www.roxland.eu/public/RIVES_A.html

www.dailymotion.com/relevance/search

Création d'un observatoire transfrontalier de la Garonne dans le cadre du projet Interreg III A "la vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier" (FR-ES)

Partenaires du projet

Partenaires français : Agence de l'Eau, Diren, EDF

Partenaires catalans : Conseil Général d'Aran, Ministère de l'environnement de la Catalogne, Agence Catalane de l'Eau

Description du projet

Constituer un outil de centralisation et de mutualisation de l'information.

- Un système d'information global :
 - Sauvegarder les connaissances des experts, usagers, observateurs
 - Rendre homogènes et compatibles des données sur le fleuve (données statistiques, cartographiques...)
- Des connaissances homogènes et actualisées pour :
 - Etudes,
 - Suivi évaluation,
 - Gestion opérationnelle et aide à la décision
 - Partage et diffusion des données de base et des produits

Première étape : étude de définition :

- Répondre aux attentes de chacun des partenaires dans le cadre du projet INTERREG « la vallée de la Garonne un territoire transfrontalier »:
- Se focaliser sur les besoins pour définir les moyens

Deuxième étape : constitution et gestion de l'observatoire

Eléments constitutifs

- Banque de données transfrontalière :
 - Les données
 - cartographiques
 - Les données statistiques
 - Une photothèque géoréférencée
 - Les informations sur ces données (métadonnées)
- Une cartographie interactive à disposition sur Internet
 - Une information géographique sur le fleuve
 - Les informations sur ces données (métadonnées)
 - Une photothèque

Lien avec la note de cadrage

- Mise en cohérence des données : (difficultés contexte général / contexte transfrontalier)
 - formats, projections, langues
 - dates, échelles
 - Habitudes de travail
 - Réglementation (zones protégées, inondations)
- Limité à la Garonne Amont (territoire du projet) d'où difficulté de mobiliser certains partenaires français qui souhaitaient que le Sméag s'engage d'entrée sur toute la Garonne.

Autres informations

Les perspectives :

- Poursuite de la bancarisation des données
- Evolution de l'outil
- Interopérabilité
- Extension à l'ensemble du fleuve

Contact

Aline CHAUMEL

aline.chaumel@eptb-garonne.fr

05 62 72 76 02

SMEAG-EPTB Garonne - 61, rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE

Tél : 05 62 72 76 00 Fax : 05 62 72 27 84

Lien Internet

www.garona-i-garonne.com

Management de Crise (FR-BE)

Partenaires du projet

Agence Prévention et Sécurité

Centre des services de secours civil
Rue de l'Ange Gardien, n° 1 B - 6830 BOUILLON

Communauté de communes de l'Argonne ardennaise.

Place Carnot, n° 30 F - 08400 Vouziers.

Description du projet

Il s'agit d'un échange de savoir-faire en matière de produits dangereux (transport et exploitation) et en méthodologie d'intervention sécurité dans et autour des entreprises ainsi qu'aux endroits routiers sensibles.

L'objectif de ce projet est donc d'établir un diagnostic transfrontalier chiffré d'une part, sur le passage fort important de véhicules lourds transportant des matières dangereuses sur la zone transfrontalière, et d'autre part, sur les entreprises répertoriées classées SEVESO afin de :

- Créer le contexte le plus favorable pour implanter un centre d'excellence sur les transports et les matières dangereuses aux services des entreprises transfrontalières ;
- Constituer un ou plusieurs centres de crises frontaliers communs ;
- Mettre en réseau les industries et sociétés de transport avec les services de police, de secours civil et les autres acteurs logistiques.

Lien avec la note de cadrage

1. Le secteur de la planification d'urgence présente la caractéristique d'être très morcelé, ce qui inévitablement a constitué une difficulté pour le programme.

Le nombre élevé d'interlocuteurs additionné aux cloisonnements de certaines activités et expertises a rendu la tâche plus difficile et ardue que prévu initialement.

2. Au niveau du partenaire belge qui, lors du Comité de Décision Interreg, a vu son plan budgétaire initial être réorienté vers un centre mobile de management plutôt qu'un endroit fixe, des difficultés sont à mentionner.

Etant donné l'importance du volet diffusion du produit « management de crise », chacun s'est accordé sur le fait que cette modification était judicieuse, mais malheureusement qu'elle ne permettrait plus de mobiliser des moyens financiers suffisants pour le développement final du programme.

La phase « démonstrateur » a été atteinte, mais l'étape suivante du simulateur a été certes préparée, mais pas mise en pratique (ce dossier faisait l'objet de la demande de prolongation du programme Interreg).

3. La dimension du territoire dans lequel ce programme pouvait se développer a été également, suite au Comité de Décision Interreg, modifiée.

Le choix de départ qui fixait les limites géographiques aux seules ardennes françaises et belges a évolué en mettant comme objectif de parcourir la frontière franco-belge de Sedan à Dunkerque et de Bouillon à La Panne.

Si cette orientation nouvelle a été reconnue par tous comme intelligente et fructueuse, les moyens prévus initialement se sont rapidement révélés insuffisants et ce, d'autant plus qu'un bilinguisme était de mise.

4. La rencontre entre deux démarches concomitantes ; l'une partant de l'étude de faisabilité, l'autre du pôle opposé démarrant très concrètement avec et par des utilisateurs de terrain constituait un challenge.

Des points de rencontre ont été enregistrés dans plusieurs domaines. Des évolutions très différentes ont aussi été mises à jour.

5. La réalisation très concrète d'un nouveau produit tel que celui du « management de crise » avec des outils de simulation modernes qui ont recours à l'imagerie virtuelle en 3 D a besoin d'un temps suffisant de maturation, de recherche et de développement.

En comparaison avec l'expérience d'entreprises dans ce secteur qui confirment que 5 ans sont nécessaires pour mener à bien ce type de projet, notre capacité de le faire ou de s'en approcher en 3 ans (dont une année nécessaire pour la phase préparatoire et étude) s'est avérée être un défi particulièrement difficile.

Des outils de cette catégorie qui s'appliquent au domaine civil et pour la première fois, à la sécurité et à son management ne pouvaient faire exception par rapport au temps réel et raisonnable nécessaire à une société privée pour faire aboutir la même démarche.

Autres informations

COUT TOTAL DU PROJET : 1 505 924 € dont MONTANT FEDER MOBILISE : 602 370 €

Contact

BRANCART FRANCIS, Director of the DCE
MRW - MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DGRNE - Directorate General for Natural Resources and Environment
DCE - Environmental Coordination Department
Avenue Prince de Liege 15, B-5100 JAMBES (NAMUR- BELGIUM)
Tel: +32 81 33 51 12 - Fax : +32 81 33 65 10
E Mail : f.brancart@mrw.wallonie.be

Lien Internet

<http://environnement.wallonie.be>

Procédures des consultations transfrontalières des autorités et du public sur les projets ayant des incidences notables sur l'environnement dans l'espace du Rhin Supérieur (FR-EN-DE)

Description du projet

La Directive du Conseil 96/61/EC (directive IPPC) dit en article 17 :

Article 17

Effets transfrontières

1. Lorsqu'un État membre constate que l'exploitation d'une installation pourrait avoir des effets négatifs et significatifs sur l'environnement d'un autre État membre, ou lorsqu'un État membre, qui est susceptible d'en être fortement affecté, fait une demande en ce sens, l'État membre sur le territoire duquel l'autorisation au titre de l'article 4 ou de l'article 12 paragraphe 2 a été demandée, communique à l'autre État membre les données présentées conformément à l'article 6 au moment même où il les met à la disposition de ses propres ressortissants. Ces données servent de base aux consultations nécessaires dans le cadre des relations bilatérales entre les deux États membres, selon le principe de la réciprocité et de l'égalité de traitement.

2. Les États membres veillent, dans le cadre de leurs relations bilatérales, à ce que, dans les cas visés au paragraphe 1, les demandes soient également rendues accessibles pendant une période appropriée au public de l'État membre susceptible d'être affecté, afin qu'il puisse prendre position à cet égard avant que l'autorité compétente n'arrête sa position.

Dans le Rhin supérieur nous pratiquons depuis 1982 un échange transfrontalier entre les autorités en cas d'autorisations des installations classées près d'une frontière. Maintenant il faut aller plus loin, que les habitants concernés aient tous les mêmes droits, qu'ils puissent participer à une enquête publique au-delà de la frontière. Pour garantir ce droit il faut faire des efforts que l'information soit publiée au pays voisin et que les avis soient transmis à la même procédure sans s'immiscer dans les affaires de l'état voisin. Cela cette procédure nécessite un règlement de détails assez compliqué, notamment avec la participation de la Suisse en tant que non-membre de la CE basé sur les conventions Espoo et Arhus. Un groupe de travail trilatéral a élaboré un texte qui fût adopté par la Conférence du Rhin Supérieur (organisme régional fondé par la Conférence Intergouvernementale Franco-Germano-Suisse). Depuis 2005 nous travaillons avec le « guide des procédures consultations transfrontalières des autorités et du public sur les projets ayant des incidences notables sur l'environnement dans l'espace du Rhin supérieur » qui devrait bientôt être adapté par le même groupe de travail selon le changement des lois. Ce texte détaillé pourrait servir comme modèle et exemple pour d'autres régions et coopérations transfrontalières, nos expériences dans l'application des recommandations sont profondes et puissent intéresser d'autres partenaires.

Lien avec la note de cadrage

- Difficultés rencontrées

élaborer un texte qui :

- . contient toutes les législations nationales
- . qui correspond avec un non-membre de la CE
- . qui contient tous les différents termes techniques, périmètres et unités de mesure

- Solutions apportées

Les discussions avaient comme résultat supplémentaire aussi la connaissance approfondie sur les voisins et le rapprochement entre les collaborateurs des 3 pays et leurs problèmes ce qui est une bonne avantage pour le travail au quotidien.

- Recommandations

Révéler ce forme de coopération transfrontalière à un large public européen et attirer l'attention sur le fait qu'elle est stipulé par le droit communautaire.

Contact

Michael Umhey

Regierungspräsidium Freiburg

Abteilung 5 / Referat 51

-Grenzüberschreitender Umwelt-Informationsaustausch-

79083 Freiburg i. Br.

Tel: ++49 (0)761 208-4243

Fax: ++49 (0)761 208-394200

e-Mail: Michael.Umhey@rpf.bwl.de

Lien Internet

http://ec.europa.eu/environment/ippc/index_fr.htm

http://www.oberrheinkonferenz.de/fr/telechargements/rapports-et-publications/docs24_cat5-environnement.php

cliquer sur: guide des procédures

<http://www.conference-rhin-sup.org/fr/>